

Déclaration de transaction entre particuliers liés portant sur un véhicule routier immatriculé au Québec

Loi sur la taxe de vente du Québec

Ce formulaire s'adresse à des particuliers liés qui transfèrent entre eux la propriété d'un véhicule routier immatriculé ou ayant été immatriculé au Québec avant le transfert. Il leur permet de déclarer ce transfert (ci-après appelé *transaction*) afin que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) puisse, s'il y a lieu, calculer et percevoir la TVQ.

Les particuliers liés doivent remplir et présenter ce formulaire à un point de service de la SAAQ au moment de l'immatriculation du véhicule. Si l'un d'eux est absent à ce moment, l'autre doit présenter une procuration. Le formulaire de procuration est accessible à tout point de service de la SAAQ ou sur son site Internet, au www.saaq.gouv.qc.ca.

Si les particuliers ne présentent pas la présente déclaration ou les documents prouvant le lien qui les unit, la SAAQ percevra la TVQ sur le montant le plus élevé entre le prix de vente

convenu et la valeur estimative du véhicule ou, dans le cas d'un don, sur la valeur estimative du véhicule.

Veillez noter que c'est **Revenu Québec** qui déterminera, après que la SAAQ lui aura transmis cette déclaration, si la TVQ devait ou non être perçue relativement à la transaction, ainsi que le montant sur lequel elle devait être perçue. Par conséquent, il est possible que Revenu Québec demande aux particuliers de lui fournir des documents et, à l'acquéreur, de payer un solde ainsi que des intérêts et des pénalités.

Veillez lire la partie « Renseignements généraux » avant de remplir ce formulaire.

1 Renseignements sur le véhicule

Marque	Modèle	Année	Numéro d'identification du véhicule (NIV)	Immatriculation
				Province

2 Renseignements sur l'acquéreur et sur le propriétaire actuel

Nom de famille de l'acquéreur (acheteur ou donataire)		Prénom		Numéro d'assurance sociale	
Adresse		Date de naissance			
	Code postal	Ind. rég.	Téléphone (domicile)	Ind. rég.	Téléphone (travail)
Nom de famille du propriétaire actuel (vendeur ou donateur)		Prénom		Numéro d'assurance sociale	
Adresse		Date de naissance			
	Code postal	Ind. rég.	Téléphone (domicile)	Ind. rég.	Téléphone (travail)

3 Lien unissant les particuliers liés

Indiquez le lien qui unit l'acquéreur et le propriétaire actuel (voyez la définition de *particuliers liés*) : _____

Au moment de l'immatriculation, remettez cette déclaration et **présentez le ou les documents** prouvant le lien qui les unit (voyez la partie « Renseignements généraux »).

Revenu Québec vérifiera si les renseignements fournis concordent avec ceux du fichier de l'impôt sur le revenu.

4 Renseignements sur la transaction

Type de transaction : **Don du véhicule** (inscrivez 0 à la ligne 1) **Vente du véhicule** (inscrivez le prix de vente convenu) ► 1 _____

Indiquez la raison qui a motivé la transaction : _____

Est-ce qu'**au moment de la transaction**, le propriétaire actuel a une dette (ou effectue des paiements) relativement à ce véhicule?

Non ► Inscrivez 0 à la ligne 2 et passez directement à la ligne 3.

Oui ► Inscrivez le solde estimé de cette dette au moment de la transaction (en excluant les intérêts) : _____ \$

Est-ce qu'**après la transaction**, le propriétaire actuel continuera d'assumer cette dette au complet?

Oui ► Inscrivez 0 à la ligne 2 et passez directement à la ligne 3.

Non ► Indiquez ci-dessous qui assumera la partie de la dette qui ne sera plus assumée par le propriétaire actuel.

L'acquéreur ► Inscrivez le montant estimé (en excluant les intérêts) qu'il assumera. ► + 2 _____

Le particulier suivant (**autre** que l'acquéreur) : _____

Nom et prénom

Additionnez les montants des lignes 1 et 2. **Contrepartie sur laquelle la SAAQ percevra la TVQ =** 3 _____

5 Signature

Nous déclarons que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

_____	_____	_____	_____
Signature de l'acquéreur	Date	Signature du propriétaire actuel	Date

Espace réservé à la SAAQ

Valeur estimative du véhicule _____ \$	TVQ perçue lors de l'immatriculation _____, ____ \$	Date de la transaction A M J	Signature de la personne qui a traité la demande _____	-
---	--	---------------------------------	---	---



13E5 ZZ 49516953

Renseignements généraux

Définitions

Conjoint

Particulier qui est uni à un autre par un **acte** de mariage ou d'union civile **en vigueur au moment de la transaction**, ou qui est son conjoint de fait à ce moment.

Un **conjoint de fait** doit être un particulier (du sexe opposé ou du même sexe) qui, au moment de la transaction, est dans l'une des situations suivantes :

- il vit maritalement avec un autre particulier et est la mère ou le père biologique ou adoptif (légalement ou de fait) d'au moins un des enfants de cet autre particulier;
- il vit maritalement avec un autre particulier depuis au moins 12 mois consécutifs (toute rupture de l'union de moins de 90 jours n'interrompt pas la période de 12 mois);
- il vit maritalement avec un autre particulier depuis moins de 12 mois, mais avait déjà vécu maritalement avec lui pendant au moins 12 mois consécutifs (toute rupture de l'union de moins de 90 jours n'interrompt pas la période de 12 mois).

Particuliers liés

Conjoints et autres particuliers unis l'un à l'autre par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption.

Ainsi, en plus d'être lié à son conjoint, s'il en a un, un particulier est lié, par exemple,

- à son enfant biologique ou adoptif (légalement ou de fait);
- au conjoint de son enfant (gendre ou bru);
- à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants;
- à son frère ou à sa sœur;

- au conjoint de son frère ou de sa sœur (beau-frère ou belle-sœur);
- à son beau-fils ou à sa belle-fille (c'est-à-dire l'enfant biologique ou adoptif [légalement ou de fait] de son conjoint);
- au conjoint de son beau-fils ou de sa belle-fille;
- aux petits-enfants et arrière-petits-enfants de son conjoint;
- aux frères et sœurs de son conjoint;
- aux conjoints des frères et sœurs de son conjoint (beaux-frères et belles-sœurs du conjoint);
- à ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents;
- aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents de son conjoint.

Toutefois, un particulier n'est **pas** lié à ses oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces, ni à ceux de son conjoint, **sauf** si ces personnes sont liées à lui de l'une des manières présentées ci-dessus.

Contrepartie

Valeur en argent, dette (notamment une dette relative au véhicule) prise en charge par l'acquéreur, valeur des services rendus, valeur réelle de l'objet échangé ainsi que toute considération ou prestation acceptée comme prix d'un véhicule routier, sans la taxe sur les produits et services (TPS).

Valeur estimative

Habituellement, prix de vente moyen en gros, que l'on retrouve dans un des guides d'évaluation prévus par la loi, **moins** 500 \$.

Documents à présenter au point de service de la SAAQ (partie 3 du formulaire)

Selon votre situation, vous devez présenter un ou plusieurs documents prouvant que vous êtes des conjoints ou que vous êtes liés autrement. Ces documents sont généralement ceux énumérés ci-dessous.

Transaction entre conjoints

- Contrat ou certificat de mariage
- Copie d'acte de mariage
- Certificat d'union civile
- Copie d'acte d'union civile
- Permis de conduire

Transaction entre des particuliers liés autres que des conjoints

- Certificat de naissance (grand format)
- Copie d'acte de naissance
- Jugement d'adoption
- Contrat ou certificat de mariage
- Copie d'acte de mariage
- Certificat d'union civile
- Copie d'acte d'union civile
- Permis de conduire

Perception de la TVQ au point de service de la SAAQ (partie 4 du formulaire)

Si le propriétaire actuel du véhicule a une dette qui est prise en charge, en tout ou en partie, par l'acquéreur dans le cadre de la transaction, le montant pris en charge par l'acquéreur s'ajoute au prix de vente convenu (ou à 0, dans le cas d'un don). Le montant total constitue la contrepartie (définie plus haut) relative au transfert de propriété du véhicule entre les particuliers liés. À titre de mandataire de Revenu Québec, la SAAQ percevra, au moment de l'immatriculation, la TVQ sur la contrepartie indiquée à la ligne 3 de la partie 4 du formulaire. Pour sa part, **Revenu Québec a la responsabilité de vérifier les renseignements fournis et, pour ce faire, peut vous demander des documents.**

Documents à fournir à la suite d'une demande de Revenu Québec

Après que la SAAQ aura transmis cette déclaration à Revenu Québec, celui-ci pourrait vous demander de fournir certains documents. Ce sont généralement les suivants :

- **confirmation de service reçu** (document fourni par la SAAQ);
- **contrat d'achat initial du véhicule par le propriétaire actuel** (celui-ci devra l'obtenir, qu'il ait acquis ou non le véhicule d'un vendeur accrédité);
- **contrat de financement**;
- **quittance de l'institution financière** confirmant la date de fermeture du prêt ou reçu confirmant le solde du prêt à cette date;
- **relevés de comptes bancaires** avec identification de l'acquéreur et du propriétaire actuel, et un spécimen des chèques afférents, le cas échéant, indiquant les paiements effectués au cours des mois qui ont précédé et suivi le moment de la transaction, et ce, pour chacun des comptes suivants, s'il y a lieu :
 - comptes des opérations courantes de l'acquéreur et du propriétaire actuel,
 - comptes d'épargne de l'acquéreur et du propriétaire actuel,
 - comptes conjoints des opérations courantes ou d'épargne de l'acquéreur et du propriétaire actuel;
- **relevé de prêt (ou de marge de crédit)** indiquant les paiements effectués au cours des mois qui ont précédé et suivi le moment de la transaction;
- **tout autre document jugé nécessaire.**

Conservation des documents

Tous les documents relatifs au véhicule routier visé doivent être conservés pendant **six ans** à compter de la date de la transaction.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec Revenu Québec en composant le **1 800 567-4692** (sans frais).



13E7 ZZ 49516955